LOULAY
CHARENTE-MARITIME

Procès-verbal du conseil municipal du 20 août 2026

Ordre du Jour :

1. Désignation de la ou du secrétaire de séance.
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 05 juin 2026.
3. Décisions du Maire - Droits de préemption.
4. Proposition offre promotionnelle AXA pour des contrats santé-obsèques-dépendance en faveur des habitants de la commune.
5. Vente des LOTS du lotissement La Montagne.
6. Nouvelle délibération pour les membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de LOULAY.
7. Cession du fonds de commerce de café-restaurant exploité dans les locaux de la commune : Résiliation bail en cours, intervention à l'acte de cession pour y consentir, mettre à disposition du repreneur la licence IV, déclarer ne pas exercer le pacte de préférence, promettre de consentir un nouveau bail et régulariser l'acte s'y rapportant.
8. Modification des propositions de noms pour devenir membres de la commission de contrôle des listes électorales.
9. Informations et questions diverses.

L'An deux mille vingt-six, le 20 août, le Conseil Municipal de la Commune de LOULAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINSONNEAU Frédéric, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 août 2026
Lieu de la séance : Mairie de Loulay.
Présidence : Monsieur Frédéric PINSONNEAU, Maire

Composition du Conseil Municipal

- Conseillers en exercice : 14
- Conseillers présents : 12
- Conseillers représentés : 2 (par pouvoir).
- Conseillers votants : 14 (présents + pouvoirs).

Présents :

- M. PINSONNEAU Frédéric (Maire),
- M. GERAL Yohann,
- Mme SALCEDO Annie
- M. CHAMPIGNEULLE Daniel,

- M. BRISY Gérald,
- M. GROUSSARD Jacky,
- M. GROUSSARD Sébastien,
- Mme HIDREAU Manuela,
- Mme SERENA Isabelle
- M. AUGÉ Dominique
- Mme GUIBERTEAU Marie-Émilie
- M. BALLAIS Benoit.

Absents excusés (avec pouvoirs) :

- Mme SANTAGIULIANA Barbara a donné pouvoir à M. PINSONNEAU Frédéric
- Mme PRIOUX Marielle a donné pouvoir à Mme SALCEDO Annie

Le Quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur GERAL Yohann

La séance est ouverte à 20h45.

1. Désignation de la ou du secrétaire de séance de séance

Monsieur GERAL Yohann est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 05 juin 2026

Suite à une erreur de transmission, le procès-verbal de la séance du 05 juin 2026 est présenté et lu en séance.

Vote pour l'approbation du procès-verbal de la séance du 05 juin 2026

- Nombre de votants : 14
- Suffrages exprimés : 14
- Bulletins Nuls : 0
- Bulletins blancs : 0

- Décision : Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal.

3. Décisions du Maire - Droits de préemption

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal :

- De la décision N° 2026JUIL_02 du 07 juillet 2026 concernant le non exercice du droit de préemption urbain sur les parcelles situées à LOULAY (17330) cadastrées

section AC numéro 37, « 6 rue de la Jarrie » de 05 a 95 ca et section ZB numéro 50 « Le Bourg » de 07 a 30 ca.

- De la décision N° 2026AOUT_03 du 30 juillet 2026 concernant le non exercice du droit de préemption urbain sur les parcelles situées à LOULAY (17330) cadastrées Section AC numéro 09 « 8 rue de la Montagne » de 11a 56ca
- De la décision N° 2026AOUT_04 du 04 août 2026 concernant le non exercice du droit de préemption urbain sur les parcelles situées à LOULAY (17330) cadastrées Section AC numéro 99 « 1 rue de la Montagne » pour 10a 31ca

4. **Proposition offre promotionnelle AXA pour des contrats santé-obsèques-dépendance en faveur des habitants de la commune**

- Objet : Convention avec AXA France pour proposer des offres promotionnelles aux habitants de la Commune pour les contrats complémentaire santé, obsèques et dépendance.

- Nombre de votants : 14
- Suffrages exprimés : 14
- Bulletins Nuls : 0
- Bulletins blancs : 0

- Décision : Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces documents et avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité les termes de ladite proposition et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer

5. **Vente des LOTS du lotissement La Montagne.**

- Objet : Vente des lots du Lotissement La Montagne - Autorisation à Monsieur le Maire de vendre.

- Nombre de votants : 14
- Suffrages exprimés : 14
- Bulletins Nuls : 0
- Bulletins blancs : 0

- Décision :
 - Autorise Monsieur le Maire à céder les lots du Lotissement La Montagne.
 - Lui donne tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération et notamment pour signer tous documents et actes se rapportant à ces aliénations en tant que représentant de la Commune.

LOULAY
CHARENTE-MARITIME

- Charge l'Etude de Maître MONNEAU Françoise, de SAINT-JEAN-D'ANGELY (17400), de l'établissement des actes notariés en découlant.

6. Nouvelle délibération pour les membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de LOULAY.

- Objet : Modification de la délibération 2026-14 du 02 avril 2026 relative à la nomination des membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de LOULAY.

- Nombre de votants : 14
- Suffrages exprimés : 14
- Bulletins Nuls : 0
- Bulletins blancs : 0

- Décision : Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :
 - DE DESIGNER :
 . M. HILLAIRET Jacques demeurant 5 Chemin des Pierrières, 17330 COIVERT.
 . M. METAYER Fabrice demeurant 9 Chemin du Maréchal, 17330 LOULAY.
 . M. GAUFRETEAU Joël demeurant 5 rue du 14 Juillet, 17330 LOULAY.
 . M. GAUFRETEAU Mathieu demeurant 4 Impasse Jean Pouzet, 17330 LOULAY.
 . M. PERRIER Maurice, Le Faugeroux, 17330 LOULAY.

- DE PROPOSER à la DDTM CINQ membres de l'AFR, à savoir :
 . M. GOBIN Didier demeurant 2 Chemin de la Bergerie, 17400 ESSOUVERT.
 . M. DUMONT Jean-Claude demeurant Allée de Louet, 17330 LOULAY.
 . M. SAUNIER Romuald demeurant 2 Chemin des Groies, 17330 COIVERT.
 . M. MONTET Maxime demeurant 6 Impasse des Lilas, 17400 ESSOUVERT.
 . M. PINSONNEAU Yves, 67 rue Saint Jean, 17330 LOULAY.

7. Cession du fonds de commerce de café-restaurant exploité dans les locaux de la commune : Résiliation bail en cours, intervention à l'acte de cession pour y consentir, mettre à disposition du repreneur la licence IV, déclarer ne pas exercer le pacte de préférence, promettre de consentir un nouveau bail et régulariser l'acte s'y rapportant.

- Objet : Cession du fonds de commerce de café-restaurant exploité dans les murs appartenant à la commune, 10 Place du Général de Gaulle : résiliation du précédent bail, consentement à ladite cession, non exercice du pacte de préférence, mise à disposition de la licence IV et régularisation d'un nouveau bail.

- Nombre de votants : 14
- Suffrages exprimés : 14
- Bulletins Nuls : 0
- Bulletins blancs : 0

Décision :
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité donne pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer les actes suivants :

1- Régulariser amiablement par acte sous signatures privées la résiliation du bail commercial existant actuellement avec la société dénommée LAAD, sans indemnité de part et d'autre et qui devait se terminer le 31 décembre 2027.

2- Intervenir à l'acte de cession du fonds de commerce par la société dénommée LAAD au profit de Madame Mireille Marie Solange MULLER, exploitante, demeurant à VILLENEUVE-LA-COMTESSE (17330), 3 rue de la Gare, née à SAVERNE (67700), le 22 octobre 1967, suivant acte à recevoir par Maître Jean-Bernard CHASSEYRON, notaire à MATHA (17), à l'effet de :

. Consentir à la cession du fonds de commerce de café-restaurant par la Société dénommée LAAD au profit de Madame MULLER.
. Consentir à la mise à disposition de Madame MULLER la licence IV appartenant à la commune.
. Déclarer ne pas exercer le pacte de préférence convenu aux termes du bail en cours au profit de la Société dénommée LAAD.
. Promettre de consentir audit acte un bail commercial.

3- Régulariser un nouveau bail commercial au profit de Madame MULLER ou de toute société ou entreprise qu'elle constituerait, suivant acte à recevoir par Maître Françoise MONNEAU, notaire à SAINT-JEAN-D'ANGELY, moyennant le loyer actuel, soit MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX-HUIT EUROS ET NEUF CENTIMES (1.478,09 Euros) mensuel aux charges et conditions de droit. Y préciser que le bien loué est à usage commercial et d'habitation mais que le bail sera soumis entièrement au statut des baux commerciaux.

8. Modification des propositions de noms pour devenir membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Objet : Modification des propositions de noms pour devenir membres de la commission de contrôle des listes électorales

- Nombre de votants : 14
- Suffrages exprimés : 14
- Bulletins Nuls : 0
- Bulletins blancs : 0

LOULAY
CHARENTE-MARITIME

Décision :
Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PROPOSE** :

1- **Concernant le conseiller municipal :**

. Madame HIDREAU Manuela

2- **Concernant le délégué d'administration** :

. Madame BAGUENARD Cécile
. Madame DURET Sandrine

3- **Concernant le délégué du juge** :

. Monsieur PERRIER Maurice
. Madame GIBAULT Claudie

4- **Concernant les suppléants** :

. Monsieur BRISY Gérald
. Monsieur GROUSSARD Jacky

9. Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire et les membres du Conseil municipal informent l'assemblée des points suivants :

- **Vie communale :**
 - Nouveau commerce :
 - Ouverture d'une boutique dans les locaux de Vals de Saintonge Communauté à partir du 1er septembre : L'Ecrin des Créateurs. Une communication sur le panneau d'affichage et l'application est programmée du 25 août au 6 septembre.
 - Le bar restaurant de la commune est repris à partir du 1er septembre pour une inauguration le 06 septembre et une ouverture au 14 septembre. La gérante repreneuse est venu se présenter en préambule du conseil municipal. Une communication sur le panneau d'affichage et l'application sera faite pour l'ouverture
 - Conventions :
 - Une convention va être mise en place avec Vals de Saintonge Communauté pour l'occupation d'une salle du Foyer Rural par le centre de loisirs de Loulay.
 - Associations ;
 - Section Boule lyonnaise : L'association le Foyer Rural vient d'ouvrir une nouvelle section sportive de boule lyonnaise.

- Un village qui sème : Nouvelle association à Loulay pour le fleurissement en l'embellissement floral de Loulay. Les adhérents pourront bénéficier de tarif préférentiel pour l'achat de plantes et de fleurs.
- Danse : Une association proposant des cours de danse vient à partir de septembre à Loulay. Elle occupera le Foyer Rural le jeudi de 18h à 20h30.

- Repas du 13 juillet :
 - L'ensemble des conseillers est remercié pour leur participation bénévole à la bonne organisation de l'événement
 - Au regard du nombre important de participants extérieurs et de la charge financière pour la commune de l'événement, la commission Fêtes et Cérémonies fera une proposition tarifaire différencié entre les résidents de la commune et les non-résidents pour l'événement de 2027.
 - En raison du risque d'incendie en lien avec la sécheresse, le feu d'artifice initialement prévu a été reporté au 12 septembre.

- Feu d'artifice du 12 septembre :
 - Il a été proposé aux associations de Loulay de participer à l'événement par la tenue de la buvette et d'éventuel points de restauration.
 - 2 associations (le club de foot de Loulay-Essouvert et le comité des fêtes) ont répondu favorablement pour la tenue de la buvette
 - Pas de proposition au jour du conseil pour les points de restauration.

- **Bâtiments-routes et chemins-réseaux collectifs :**
 - Bâtiment le Foyer Rural :
 - A la suite du passage et des préconisations de mise en sécurité par la commission sécurité de 2025, des travaux ont été réalisés. Des adjoints au maire vont suivre la formation Système Sécurité Incendie programmé le 03 septembre.
 - Réfection du réseau d'assainissement
 - Tranche 2 : Une réunion est programmée avec le maitre d'œuvre pour la reprise de travaux mal effectués.
 - Tranche 3 : Les fouilles et les marquages ont été réalisés dans les rues concernées par l'entreprise en charge du chantier. Reprise des travaux le 24 aout.
 - Gestion des déchets :

- A l'étude la mise en place de grand bac au niveau du foyer occupationnel de l'ESAT rue d'Aunis.

- Piscine de Loulay (exploitant : Vals de Saintonge Communauté) :
 - En raison d'une nouvelle fuite importante et de l'interdiction de remplissage des bassins de piscine, la piscine intercommunale de Loulay n'ouvrira pas pour la saison 2026. Des diagnostics complémentaires sont programmés à partir de septembre avec un objectif de réouverture pour la saison 2027.
 - Une navette par bus entre Loulay et la piscine d'Aulnay a été initiée du 03 au 14 août. Suite à l'absence de passager, le service a été arrêté dès le 10 août.
- Réseau Fibre
 - Le lotissement de la montagne n'a toujours pas accès à la Fibre. Il est demandé que cela fasse partie de l'ordre du jour du prochain conseil.
- Vidéoprotection :
 - Le projet est en cours d'étude. Une réunion est programmée avec la commune d'Aulnay, qui dispose déjà de vidéoprotection, afin d'identifier les demandes de subvention et leur retour d'expérience sur les installations.
- Climatisations :
 - Climatisations du Foyer Rural et de la salle des Halles. Devis en cours. Fera l'objet d'un point du prochain conseil municipal.
- Toilettes communales :
 - En raison de nombreuse dégradations et souillures importantes, les toilettes, mis à disposition gratuitement, sont dorénavant fermés au state de foot, parc public et derrière la salle des Halles. Le conseil déplore ses dégradations à répétition et le manque de civisme des usagers.

- **Administration :**
 - Recensement 2027 :
 - Dans le cadre du recensement prévu au 1er trimestre 2027, la commune est à la recherche de agents recenseurs
 - Un devis a été demandé à LA POSTE, celle-ci pouvant réaliser cette activité. Il a été demandé expressément dans le devis que les agents devront être les postiers affectés au bureau de poste de Loulay.

 - Secrétariat communal :
 - La secrétaire titulaire est absente jusqu'au 31 août 2026.

- Le secrétariat est actuellement assuré jusqu'au 31 aout 2026 par 2 secrétaires à plein temps :
- 1 secrétaire dans le cadre du remplacement de la secrétaire titulaire
- 1 secrétaire dont le cout salarial est pris en charge par SOLURIS à la suite d'une panne informatique
- Le temps de secrétariat est évalué à environ 50 heures par semaine. Le recrutement d'une secrétaire à temps partiel, en plus du poste actuel qui est à plein temps est à l'étude.

- Canicule – Sècheresse :
 - La commune est sous restriction de l'usage de l'eau. Malgré les communications et l'affichage réglementaire, il est constaté que des résidents de la commune ne respectent pas toujours les préconisations. Le conseil déplore le manque de respect de la réglementation et rappel que le non-respect des arrêtés préfectoraux est passible d'amendes. L'affichage de prévention est présent sur l'application mobile de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire
Frédéric PINSONNEAU

Le secrétaire de séance
Yohann GÉRAL

Mention légale
Conformément à l'article L. 2121-24 du Code général des collectivités territoriales, tout administré peut contester les délibérations contenues dans le présent procès-verbal devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par voie électronique (Télérecours) ou par courrier.